

Délibération du Comité Syndical
Séance du 20 mai 2019

Délégués du Sivom : 27
Délégués en exercice
Concernant la compétence
Présent : 16
Votant : 26

Détail des votes
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Béthune le :
24/05/2019
Et publication du :

03/06/2019

Le Président

D. DELECOURT

L'an deux mil dix-neuf, le 20 mai, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom de l'Artois s'est réuni à la salle du comité syndical, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux délégués le 13 mai 2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 13 mai 2019.

Présents : Messieurs Dominique DELECOURT, Président, Jean-Marie DOUVRY, Bruno TRACHE, Alain DE CARRION, Vice-Présidents, Mesdames Ewa VIVIER, Sylvie CRETON, Corinne BILLAUD, et Messieurs Yves DUPONT, Yves MARLIERE, Jean-Michel LEGRAND, Fabrice BAVIERE, Jean-Marc BLONDIAU, Gilles GOUDSMETT, Albert VIVIER, Guy WAREIN, Alain DEGUERRE, Conseillers Syndicaux.

Absents excusés : Messieurs Philippe DRUMEZ, Jean-Michel DUPONT, Jacques HERBAUT, Frédéric WALLET, Jean-Louis COURTOIS, Steve BOSSART, Gérard VINCKE, Michel GEORGE, Gérard DELAHAYE et Fabrice SURET.

Absent non excusé : Monsieur Léon COPIN.

Procurations : Monsieur Jean-Louis COURTOIS à Monsieur Jean-Michel LEGRAND
Monsieur Steve BOSSART à Monsieur Gilles GOUDSMETT
Monsieur Philippe DRUMEZ à Monsieur Dominique DELECOURT
Monsieur Jean-Michel DUPONT à Madame Ewa VIVIER
Monsieur Jacques HERBAUT à Monsieur Jean-Marie DOUVRY
Monsieur Frédéric WALLET à Monsieur Alain DE CARRION
Monsieur Gérard VINCKE à Monsieur Jean-Marc BLONDIAU
Monsieur Michel GEORGE à Monsieur Albert VIVIER
Monsieur Gérard DELAHAYE à Monsieur Guy WAREIN
Monsieur Fabrice SURET à Madame Corinne BILLAUD

A été nommé secrétaire : Monsieur Alain DEGUERRE.

2019/05/N°3

Domaine d'Intervention : FINANCES

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LE SIVOM ET LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE FINANCEMENT DU RELAIS ASSISTANTES
MATERNELLES

Après avoir exposé que dans le cadre de la mise en place du Relais Assistantes Maternelles pour 7 communes du SIVOM, une convention d'objectifs et de financement a été signée entre le Président du SIVOM et celui de la CAF pour la période de janvier 2018 à décembre 2019.

Il s'agit donc de renouveler en 2019 cette convention en faisant évoluer les conditions d'organisation du relais.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président du SIVOM à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales pour une période de 4 ans (du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023) le renouvellement de la convention pour l'organisation et le financement du Relais Assistantes Maternelles.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre suivent les signatures

Le Président

D. DELECOURT

The signature block features a red circular stamp of the SIVOM de l'Aisne (162138) HAINES. The text 'Le Président' is printed in red above the signature. The signature itself is in black ink and appears to be 'D. DELECOURT'. Below the signature, the name 'D. DELECOURT' is printed in red.

REÇU LE 24 MAI 2019



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.